



De gauche à droite : M^e Sasha Mandy (avocat bénévole), Jacqueline Madden, Aude Florin, M^e Christine Paquin (directrice), Melissa Zampini, Lluc Cerdà (coordonnateur des services juridiques), Cécile Capela et Sarah Marinier-Doucet. (Photos : Laura Damecour)

LA CLINIQUE JURIDIQUE DU MILE END

FACILITE L'ACCÈS À LA JUSTICE DEPUIS 2002

À VOS AGENDAS!

ÉVÉNEMENT POUR SOULIGNER LA CONTRIBUTION DE M^e COLIN K. IRVING À LA CLINIQUE JURIDIQUE DU MILE END ET À LA CLINIQUE TYNDALE

Le **MARDI 10 SEPTEMBRE 2013**, nous soulignerons l'apport en matière d'accès à la justice de feu M^e Colin K. Irving, décédé en juin 2013. **Événement ouvert à tous.**

OUVERTURE DES PORTES : 17h / DÉBUT DES DISCUSSIONS : 18h

ADRESSE : Bibliothèque du Mile End / deuxième étage / 5434 avenue du Parc

RAFRAÎCHISSEMENTS ET COLLATIONS SERONT SERVIS.

DANS CE BULLETIN

| | |
|--|----|
| LA CLINIQUE EN BREF | 2 |
| L'HEURE DU BILAN MAIS PAS DU RÉPIT! M ^e Christine Paquin | 3 |
| M ^e COLIN K. IRVING M ^e Geeta Narang | 4 |
| LA CLINIQUE EN CHIFFRES | 6 |
| CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS | 7 |
| LA CLINIQUE 2012-2013 | 8 |
| UN MOT DU COORDONNATEUR Sasha Cragg-Gore | 9 |
| NOS ÉTUDIANTS RACONTENT | 9 |
| PORTRAIT DE DEUX AVOCATES BÉNÉVOLES M ^e Natacha Calixte et M ^e Valérie Gobeil | 12 |
| UNE TRÈS BONNE NOUVELLE! | 13 |
| REMERCIEMENTS | 13 |
| NOTRE ÉQUIPE | 14 |



Lieu où nous accueillons les clients les mercredis : la Mission Communautaire du Mile End est un organisme à but non lucratif qui offre une variété de services à caractère social. (Photo : Laura Damecour)

LA CLINIQUE EN BREF **QUI SOMMES-NOUS?**

SERVIR LA COMMUNAUTÉ / Depuis plus de 10 ans, la Clinique juridique du Mile End est un réseau d'avocats et d'étudiants en droit dédiés à rendre la justice plus accessible aux citoyens. Nous croyons que personne ne devrait faire face à des problèmes juridiques sans les connaissances requises pour protéger et faire valoir ses droits. Depuis ses débuts, la Clinique a aidé un grand nombre de personnes en les informant de leurs droits et en leur offrant du soutien au travers de leurs démarches judiciaires.

FORMER LA RELÈVE / Nous formons les futurs avocats en offrant des stages aux étudiants en droit de l'Université McGill, de l'Université de Montréal et de l'UQÀM.

DES AVOCATS IMPLIQUÉS / Des avocats encadrent et supervisent les étudiants et fournissent gratuitement de l'information et des conseils juridiques à nos clients.

FAIRE LE LIEN / Lorsque requis, nous référons nos clients à certains avocats, à l'aide juridique, ou à des services professionnels autres que juridiques.

NOTRE CLIENTÈLE / Toute personne qui franchit notre porte est la bienvenue. Nous ciblons toutefois les individus et les familles qui n'ont pas les moyens de s'offrir les services d'un avocat et qui ne se qualifient pas à l'aide juridique. Nos clients viennent de plusieurs quartiers de Montréal et même de l'extérieur de Montréal et leurs problèmes concernent différents domaines de droit.

CE QUI NOUS MOTIVE / Le statut économique d'une personne ne devrait pas déterminer sa capacité à comprendre et à défendre ses droits. Nous voulons un système de justice plus accessible et à la hauteur de l'idéal collectif. À la Clinique juridique du Mile End, nous nous consacrons à améliorer la capacité des individus et des familles à faible revenu à se retrouver dans les dédales de notre système de justice.

NOTRE CLINIQUE SŒUR / Depuis 2008, la Clinique de Tyndale offre tous les mardis des services d'information et de conseils juridiques au Centre communautaire de Tyndale St-Georges, au 870 Square Richmond, dans la petite Bourgogne.

Puisque la Clinique de Tyndale a été fondée par feu M^e Irving et que c'est lui qui en assurait le fonctionnement, les heures d'ouverture de la clinique pour l'année en cours sont encore à déterminer. L'équipe de la Clinique juridique du Mile End travaille actuellement afin d'être en mesure de maintenir ses services dans le futur.

L'HEURE DU BILAN MAIS PAS DU RÉPIT!

M^e Christine Paquin / Directrice Exécutive



Je termine bientôt ma première année à titre de directrice de la Clinique juridique du Mile End. Nous avons travaillé d'arrache-pied mais le bilan de notre travail me procure un sentiment de fierté combiné à la volonté d'en faire plus au cours de l'année qui s'amorce. L'importance de la demande est certes vertigineuse mais il faut garder le cap.

L'année 2012-2013 a démarré du bon pied avec un 5 à 7 convivial tenu le 18 septembre 2012 pour marquer nos 10 ans. L'occasion a été saisie : M. Graham Carpenter, l'attaché politique du député Thomas Mulcair, a remis un prix dans le cadre des célébrations du Jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II à M^e Geeta Narang pour souligner l'ensemble de son travail à la Clinique. Ce coup d'envoi était motivant pour la nouvelle directrice que j'étais alors.

La compilation des résultats est énergisante : **340** clients aidés, **488** consultations et plus de **450** heures d'implication additionnelle de nos étudiants. La Clinique juridique du Mile End cette année en chiffres, c'est **8** juristes dévoués siégeant sur le conseil d'administration dont **3** nouvelles recrues, **2** coordonnateurs des services juridiques successifs, **12** étudiants stagiaires et plus de **20** avocats bénévoles, tous d'une générosité qui m'a véritablement impressionnée. Chacune de ces personnes s'est avérée indispensable à la qualité du travail de l'organisme.

Vous aurez maintenant vous aussi l'occasion de savoir ce qui s'est tramé au sein de notre organisme depuis septembre et je suis ravie de diffuser le fruit de notre travail.

Toutefois, face à ces réalisations, le défi du financement de nos activités devant l'ampleur de la demande est toujours considérable. Je prends donc l'opportunité que cette tribune m'offre et vous invite à nous aider dans l'atteinte de cet objectif et à effectuer un don à notre organisme ou encore à le renouveler.

Lorsque des clients se déplacent depuis la ville de Québec pour nous consulter et qu'ils m'expliquent que nous étions «leur seule option», je trouve la

motivation nécessaire pour m'assurer que l'on poursuive notre travail.

Je trouve également source d'inspiration en pensant à la qualité exceptionnelle de la contribution de M^e Colin K. Irving dans les dernières années. Son départ est un coup dur, mais il nous sera source d'inspiration pour l'avenir. Toujours avec grande discrétion, M^e Irving consacrait un temps fou à accueillir et soutenir les clients en plus de soutenir financièrement la Clinique.

Si vous vous demandez pourquoi donner à la Clinique, que ce bulletin d'information serve amplement de réponse. Bonne lecture à tous!



LA MISSION COMMUNAUTAIRE DU MILE END, 99 RUE BERNARD OUEST

(Photos : Laura Damecour)



Photo: Irving Mitchell Kalichman

M^e COLIN K. IRVING

AVOCAT BÉNÉVOLE ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1934-2013)

M^e Geeta Narang / Fondatrice et membre du conseil d'administration

Il est difficile pour moi de trouver les bons mots pour décrire la contribution de Colin Irving à la Clinique du Mile End et à celle de Tyndale. C'est probablement parce que ce qu'il a donné aux cliniques se confond avec ce qu'il m'a apporté personnellement.

Dévouement, passion, temps, énergie, ressources, mentorat, soutien, enthousiasme, compréhension, empathie sont tous des mots qui me viennent à l'esprit. Il est impossible pour moi d'énumérer tout ce que Colin a fait pour les cliniques et de façon générale, pour l'accès à la justice. Il a aidé tant de personnes et inspiré tellement de juristes.

Trois mots résument à mon sens ce qu'il nous a légué: sagesse, espoir, confiance.

Colin et moi nous sommes rencontrés en 2007. Nos chemins s'étaient croisés auparavant, mais nous n'avions jamais vraiment pris le temps de nous asseoir ensemble, de casser la croûte, de partager une bouteille de vin et de parler sérieusement. En 2007, nos vies respectives se trouvaient à la croisée des chemins et nous vivions tous deux des questionnements. Alors que mon congé de maternité s'achevait, je songeais à quitter mon emploi d'avocate ju-

nior dans une firme de Montréal. De son côté, il se remettait du décès récent de sa femme Anne.

Les étoiles étaient alignées lorsque Colin et moi nous sommes rencontrés et nous nous estimions chanceux de cette nouvelle amitié.

Colin m'a donné la confiance nécessaire afin que je mette sur pied ma propre pratique et son expérience au sein des cliniques a su lui démontrer à quel point nous avons besoin d'avocats comme lui.

Nous avons tous deux trouvé des réponses à nos questionnements dans l'implication sociale et la juste pratique du droit.

Pour ceux qui ne seraient pas au courant de l'ampleur de l'implication de Colin dans les cliniques, il m'apparaît important d'en faire état. Tous les mardis, de 18h à 19h, il s'occupait de la clinique juridique qu'il avait fondée au Centre communautaire Tyndale Saint-Georges dans la Petite-Bourgogne. À Tyndale, il était responsable de la supervision des étudiants en droit ainsi que de tous les dossiers. Les mercredis, à la Clinique juridique du Mile End, il offrait des consultations juridiques en personne de

16h à 19h. Les vendredis, de 13h à 15h, il assistait aux réunions d'équipe durant lesquelles les cas des deux cliniques réunies étaient passés en revue. De plus, il agissait en tant que président du conseil d'administration et participait aux réunions.

Le travail de Colin aux cliniques m'épatait et me rendait fière d'être membre du Barreau. Avocat dévoué doté d'une conception inébranlable de son rôle d'avocat, il traitait chaque client et sa situation avec la même attention. Qu'il s'agisse d'aider une puissante compagnie ou quelqu'un vivant sous le seuil de la pauvreté, il était le même homme. Il écoutait son client, donnait de précieux conseils et faisait tout ce qui était en son pouvoir afin de faire valoir le point de vue de son client.

Colin a plaidé à la Cour Suprême du Canada plus de vingt fois et les gouvernements, les banques et les multinationales ont tour à tour fait partie de sa clientèle. Toutefois, aucune cause n'était trop petite ou insignifiante pour lui. C'est ainsi que lors de son implication au sein des cliniques, il se retrouvait à étudier des questions telles que les retards dans les paiements du loyer, les droits des utilisateurs du système de transport en commun ou encore des questions relatives aux pensions de vieillesse. Pour Colin, si les clients prenaient le temps de se présenter à la Clinique, c'est que la raison pour laquelle ils se présentaient était importante pour eux et cela justifiait son attention en soi.

L'ambiance des deux cliniques juridiques était imprégnée de la profonde gentillesse de Colin. Les jours de mauvais temps, il proposait aux étudiants en droit ainsi qu'aux clients attendant l'autobus de les raccompagner chez eux et il apportait toujours des plats aux réunions du vendredi.

Les clients l'invitaient à manger chez eux et lui apportaient des gâteaux en guise de remerciement. Ces petits gestes l'émouvaient profondément. Il disait se sentir parfois dépassé devant d'une part, le caractère difficile des situations vécues par des clients et d'autre part, la facilité pour les avocats d'aider les plus démunis si tel était leur volonté.

La Clinique dans sa forme actuelle doit tout à Colin. Grâce à lui, la Clinique juridique du Mile End est passée d'un programme *ad hoc* à celui d'organisme à but non lucratif avec le statut de bienfaisance.

Lorsqu'un avocat de l'envergure de Colin affirme que notre travail est important en matière d'accès à la justice, ses paroles résonnent en nous. Encouragés, nous écoutons tout ce qu'il avait à dire.

Colin a donné son temps, son amour et ses ressources à ce qui était au départ un petit projet. Il a tout fait pour nous faire grandir.

En guise de reconnaissance, nous devons maintenant faire bon usage de la sagesse, l'espoir et la confiance qu'il nous a légués.



M^e Colin Irving et M^e Geeta Narang à la Clinique

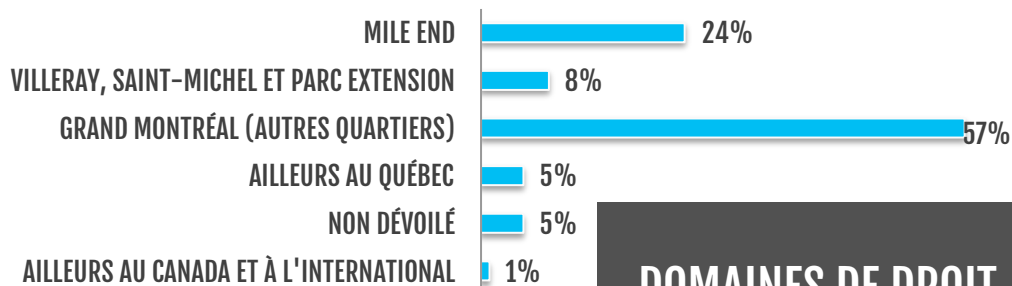
M^e Irving a cumulé les honneurs au cours de sa vie. Tout récemment, le 29 mai 2013, il avait obtenu le prix prestigieux du *Excellence in Advocacy* lors du gala annuel de l'Association canadienne des libertés civiles. Il partage ce prix avec l'Honorable Ian Binnie, ancien juge à la Cour Suprême du Canada.

LA CLINIQUE EN CHIFFRES

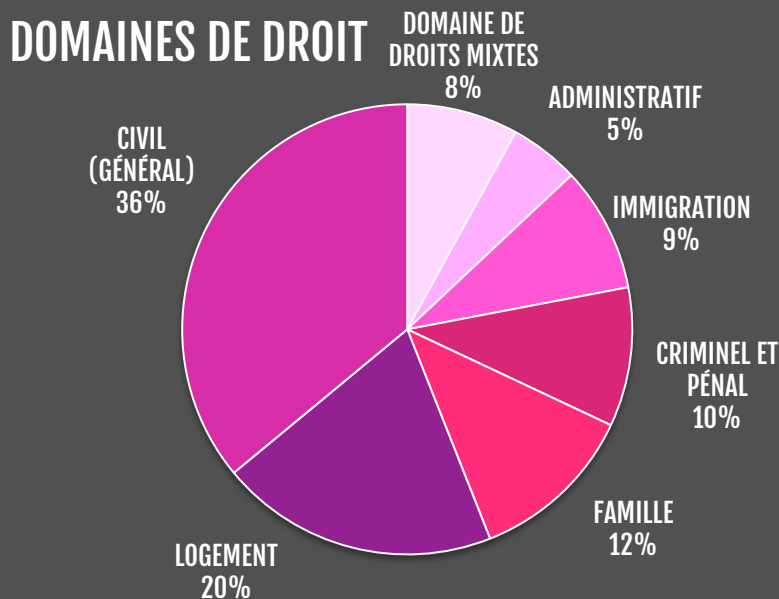
DE SEPTEMBRE 2012 À MAI 2013

450+
HEURES
DE RECHERCHE
PAR LES ÉTUDIANTS
SANS COMPTER LE TRAVAIL
DE LA DIRECTRICE
À TEMPS PLEIN

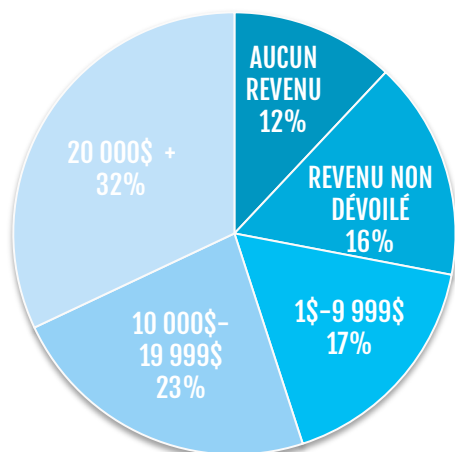
OÙ HABITENT NOS CLIENTS



DOMAINES DE DROIT



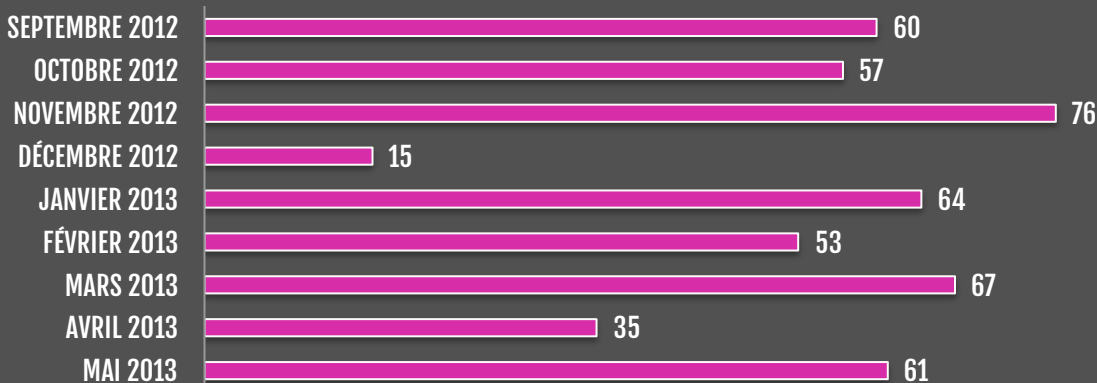
REVENU DE NOS CLIENTS



340
CLIENTS ET
488
CONSULTATIONS* PAR AN

**Rencontre avec un(e) étudiant(e) ou un(e) avocat(e) bénévole*

NOMBRE DE CONSULTATIONS PAR MOIS



32
MERCREDIS
AVEC UNE MOYENNE DE
15
CLIENTS PAR SOIR



CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS 2013-2014 UNE HEURE DE VOTRE TEMPS

Cette année, nous relançons un appel à nos collègues de faire un don à la Clinique, équivalant à leur taux horaire, pour promouvoir l'accès à la justice. Tous les dons sont les bienvenus et un reçu aux fins d'impôts sera remis pour tout don de 50 \$ et plus. Face à la demande qui ne cesse d'augmenter, nous avons besoin d'employés stables pour assurer la qualité de nos services. Notre organisme existe presque entièrement grâce aux dons privés et nous avons besoin de vous afin d'aider l'ensemble des individus qui nous consultent. L'argent reçu à même vos dons nous aidera à financer les activités de la Clinique. Cette année, nous avons pour objectif d'amasser la somme de 100 000 \$. Nous espérons que vous répondrez à l'appel !

AIDEZ-NOUS À ATTEINDRE NOTRE OBJECTIF!

VOUS POUVEZ FAIRE UN DON PAR CHÈQUE ET L'ENVOYER À :

5276 BOULEVARD SAINT-LAURENT, MONTRÉAL (QC) H2T 1S1

OU EN LIGNE, EN VISITANT NOTRE SITE WEB : **WWW.JUSTICEMONTREAL.ORG**

OBJECTIF

100 000\$

LA CLINIQUE 2012-2013

20 AOÛT 2012 / M^e Christine Paquin débute ses fonctions en tant que nouvelle directrice de la Clinique.

18 SEPTEMBRE 2012 / Lors du 5 à 7 célébrant les 10 ans de la Clinique, M. Graham Carpenter, attaché politique du député Thomas Mulcair, remet à M^e Geeta Narang la Médaille du Jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II, afin de souligner la qualité de son travail au sein de l'organisme.



M^e Geeta Narang (Photo: Sandra Ng)

Lors de cette soirée, la Clinique tient une table ronde sur l'accès à la justice avec pour thème «*Franchir les barrières: une discussion franche sur l'accès à la justice*». Sandra Ng, ancienne stagiaire à la Clinique, M^e Tatiana Gomez, avocate en immigration et M^e Geneviève Gagnon, avocate à l'aide juridique de Longueuil participent au panel.

NOVEMBRE 2012 / M^e Paquin est modératrice d'une table ronde sur l'accès à la justice lors de la journée carrière en intérêt public et justice sociale à la faculté de droit de l'Université McGill.

La Clinique juridique du Mile End est du nombre pour la 4^e Conférence nationale sur le pro bono à Montréal intitulée «*Pro Accès – Pro Justice – Pro Bono*» ainsi qu'à un forum réunissant plusieurs

cliniques juridiques du Québec. Les deux événements, organisés par l'organisme Pro Bono Québec permettent un partage des connaissances et un temps de réflexion sur le pro bono.

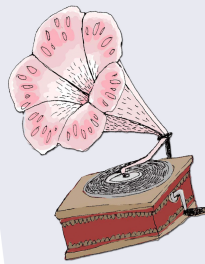
14 DÉCEMBRE 2012 / La Clinique est heureuse d'accueillir M^e Geeta Narang, M^e Stéphanie Bachand et M^e Sara Gauthier comme nouveaux membres du CA.

DÉCEMBRE 2012 – MARS 2013 / En collaboration avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, la Clinique offre pour la deuxième année consécutive 16 ateliers sur le droit au logement offerts par des avocats spécialisés dans ce domaine.

Le Plateau-Mont-Royal Montréal

17 JANVIER 2013 / De leur propre initiative, les étudiants de la Clinique organisent une soirée dansante de levée de fonds au Blizzarts. L'événement est un franc succès et rapporte quelques milliers de dollars à la Clinique.

CLINIQUE JURIDIQUE DU MILE END PARTY LEVÉE DE FONDS



TOUTES LES RECETTES VONT À LA CLINIQUE JURIDIQUE DU MILE END
CLASSI ASSI F.U.N.K.
JEUDI 17.01.13 • BLIZZARTS
PORTE OUVERTE DES 21H • 3954 ST LAURENT
ADMISSION PAR DON (\$10 RECOMMANDÉ)

7 MARS 2013 / Après deux ans d'implication soutenue à la Clinique, Karen L. Kear-Jodoin, alors avocate bénévole et membre du CA est nommée juge à la Cour Supérieure du Québec à Montréal.

20 MARS 2013 / M^e Paquin rencontre des étudiants en droit dans le cadre d'un 5 à 7 organisé par le *Women's Caucus* de la faculté de droit de l'Université McGill.

MAI 2013 / La Clinique embauche trois étudiants d'été grâce au financement du programme du gouvernement fédéral visant à favoriser les emplois d'été. Grâce à ce soutien, la Clinique peut offrir des services jusqu'à juillet 2013.



Sofia Guedez, Cécile Capela, M^e Christine Paquin (directrice), Sarah Marinier-Doucet, Melissa Zampini et Aude Florin. (Photo : Laura Damecour)

JUIN 2013 / La Clinique est en deuil en raison du décès de M^e Colin K. Irving, alors Président du conseil d'administration. Le même mois, Prof. Alana Klein succède à M^e Irving et devient présidente du CA.



Prof. Alana Klein
Présidente du CA



De gauche à droite : Jaimie Tax, Guillaume Blais, Assaf Gal-Or, Neesha Rao, Lluc Cerdà, Sofia Guedez, Sasha Cragg-Gore, Shantha Priya Morley, M^e Christine Paquin (directrice), Evan Stringer et Sarah Marinier-Doucet (Photo : Adam Bowser)

UN MOT DU COORDONNATEUR DES SERVICES JURIDIQUES 2012-2013

Sasha Cragg-Gore / Étudiant en droit à l'Université McGill



Être coordonnateur des services juridiques à la Clinique juridique du Mile End m'a comblé et a marqué positivement mon année. J'appréciais rendre efficaces les consultations du mercredi, renseigner les clients sur les services disponibles tout en discutant de choses et d'autres avec eux. Même lorsque j'ai dû faire face à des clients difficiles, je me sentais prêt à relever le défi, étant soutenu par une équipe talentueuse de juristes. Devant tant de demandes à gérer et de décisions à prendre, je suis impressionné par la façon dont l'équipe de la Clinique a été en mesure de fournir des services.

Étant l'un des seuls étudiants de l'équipe cette année ayant été impliqué à la Clinique avant l'arrivée de M^e Christine Paquin, j'ai eu l'opportunité et la responsabilité de transmettre à la nouvelle équipe de juristes plusieurs connaissances et j'ai agi comme personne ressource. J'ai hâte de voir comment évoluera la Clinique dans les années à venir et je suis fier d'avoir contribué à ses accomplissements. Les étudiants stagiaires s'impliquent avec la Clinique souvent que pour une durée limitée, mais il reste qu'à notre façon, nous contribuons à un organisme qui fournit un service essentiel à ses clients.

NOS ÉTUDIANTS RACONTENT

STAGIAIRES DE SEPTEMBRE 2012 À AVRIL 2013

Note: Tous les noms mentionnés dans ces histoires sont fictifs et le consentement de chaque client(e) a été obtenu pour l'utilisation de leur histoire.

Evan Stringer / Étudiant en droit à l'Université McGill



MUR MITOYEN ET FACTURE ASTRONOMIQUE / Tamara a consulté la Clinique après avoir reçu une facture astronomique d'une compagnie de construction. Elle était copropriétaire d'une maison ayant un mur mitoyen. Lorsque son voisin a voulu faire des rénovations majeures pour augmenter la valeur de sa fraction, elle s'est rendue compte que les travaux affecteraient le mur mitoyen. Tamara était d'accord pour partager les coûts. Après avoir consulté une compagnie de construction, toutes les parties se sont mises d'accord sur le coût maximum des travaux à effectuer. Lorsque Tamara a reçu une facture pour une somme quatre fois plus élevée que le montant convenu, elle était bouleversée.

Un avocat de la Clinique a rédigé une lettre pour Tamara visant à exprimer son refus de payer les extras supplémentaires qui devaient être approuvés par tous les copropriétaires concernés. Suivant cette lettre, des négociations ont eu lieu et le dossier s'est réglé à l'amiable.

Shantha Priya Morley / Étudiante en droit à l'Université McGill



BARRIÈRES MULTIPLES À L'ACCÈS À LA JUSTICE / Tout au long de mon stage à la Clinique, je me suis aperçue à quel point nos clients ne sont pas à armes égales dans leur rapport avec le système de justice et les organismes gouvernementaux. De plus, plusieurs de nos clients font également face à des problèmes non-juridiques. Nous sommes souvent amenés à contacter des groupes communautaires et des agences de services sociaux pour leur venir en aide. J'ai rapidement compris que les problèmes légaux peuvent rarement être résolus sans résoudre également les problèmes d'ordre social.

UNE SOLUTION INTÉRESSANTE / Robert est venu à la Clinique pour trouver une solution concernant sa dette de 3 000\$ en contraventions. Le problème de Robert était dû en grande partie à sa maîtrise limitée de l'anglais et du français. Il n'avait pas payé ses contraventions de stationnement pendant longtemps et le taux d'intérêt avait fait gonfler les montants. Nous avons étudié la situation de Robert et découvert que parce qu'il recevait de l'aide sociale, il pouvait demander à la cour municipale d'éviter de payer les amendes et plutôt purger sa peine en faisant des travaux communautaires au sein d'un organisme à but non lucratif. Nous avons trouvé le formulaire de demande ainsi que les conditions applicables pour être admissible à ce programme et nous l'avons aidé à le remplir et le déposer à la cour municipale. Une fois sa demande acceptée, nous avons contacté pour lui l'organisme dans lequel il allait s'impliquer. Robert était très content de cette issue.

Sofia Guedez / Étudiante en droit à l'Université de Montréal



LA MEILLEURE RÉFÉRENCE / Sylvia est venue nous consulter pour connaître la voie à suivre pour divorcer. Je l'ai rencontrée avec une avocate bénévole qui a pu répondre à ses questions. Sylvia est revenue nous consulter quelques mois plus tard, plus confiante et sereine et ayant pris sa décision quant à la demande de divorce. Lors de cette seconde visite, elle a rencontré une avocate spécialisée en droit de la famille qui a établi le montant de la pension qu'elle pourrait recevoir pour ses enfants. À ce stade, Sylvia cherchait un avocat avec un profil bien particulier : de préférence une femme, qui fasse preuve d'empathie, qui soit à l'écoute, mais qui soit également ferme. L'avocate en droit de la famille lui a donné quelques noms d'avocats abordables, qui selon elle, correspondait au profil recherché par notre cliente.

PERDRE SON APPARTEMENT? / Hassan est venu nous voir à la Clinique pour un problème de logement. Il occupait le haut d'un duplex et les propriétaires occupaient l'appartement du bas. Hassan avait reçu un avis d'un des propriétaires l'informant qu'il souhaitait reprendre possession du logement du haut car il s'était séparé de sa conjointe copropriétaire. Notre client avait vécu dans la maison presque toute sa vie et était ébranlé par la réception de cet avis. Dérouté, il avait reçu des informations contradictoires concernant la légalité de cette reprise. J'ai découvert par ma recherche que le statut marital des copropriétaires pourrait rendre légitime leur démarche à l'égard du client, mais seulement à certaines conditions. Avec les résultats de ma recherche en mains, Hassan avait un portrait global des questions juridiques. Nous avons suggéré à Hassan d'être représenté par un procureur et nous savons maintenant que notre travail a servi à l'avocate qu'il a décidé d'embaucher et que l'organisme connaît bien. Cela a diminué considérablement les frais d'avocats assumés par Hassan.

Jaimie Tax / Étudiante en droit à l'Université McGill



TRAVAILLER SANS ÊTRE PAYÉ / Paul est graphiste et travailleur autonome. Avant de venir nous rencontrer à la Clinique, il avait réalisé plusieurs projets avec une compagnie ontarienne. Bien qu'aucun contrat écrit n'ait été signé, une série de courriels comprenait les termes de l'accord entre les deux parties. Une fois le travail de Paul terminé, il a contacté la compagnie pour recevoir sa rémunération. La compagnie a alors prétexté diverses excuses pour justifier un délai de paiement. Paul leur a demandé à répétition le paiement dû mais n'a pas réussi à obtenir ce à quoi il avait droit.

Nous avons rédigé une lettre de mise en demeure que M^e Irving a signée. Le moyen de pression a fonctionné : quelques semaines plus tard, la compagnie a communiqué avec Paul pour proposer des modalités de paiement. Ils se sont mis d'accord pour que le paiement soit effectué quelques mois plus tard. Une fois que Paul a reçu la somme qui lui était due, il est passé à la Clinique pour nous annoncer la bonne nouvelle.

SANS LUMIÈRE / Elisabeth et ses deux enfants vivaient dans le même logement depuis des années. Bien que l'appartement comportait de nombreux avantages, il était vieux et requérait de nombreux travaux. Le système électrique au plafond de l'appartement était défectueux depuis des semaines. Elisabeth avait demandé à plusieurs reprises au propriétaire de procéder aux réparations nécessaires, mais le propriétaire refusait de donner suite à ses demandes. En attendant, Elisabeth utilisait des lampes de table et des lampadaires, mais cet éclairage était inadéquat et affectait sa jouissance paisible de l'appartement. Elisabeth est venue à la Clinique pour connaître ses droits et nous lui avons fourni toutes les informations nécessaires.

Un avocat bénévole et moi-même l'avons informée que tous les propriétaires doivent assurer la jouissance paisible du lieu loué à leurs locataires, de maintenir le logement en bon état et de procéder aux réparations urgentes. Grâce à ces informations, Elisabeth était mieux armée pour résoudre les problèmes avec le propriétaire de son logement.

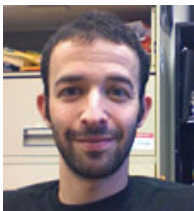
Neesha Rao / Étudiante en droit à l'Université McGill



S'Y RETROUVER DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE / Une des choses les plus difficiles en droit de la famille est la complexité de la procédure. Imaginez seulement ce que peut représenter divorcer lorsque vous êtes (1) une immigrante qui (2) souhaite remettre ses documents de divorce à un conjoint qui n'a vécu à Montréal qu'une semaine et qui (3) refuse le divorce. Cette année, j'ai travaillé avec un avocat bénévole pour aider cette cliente. J'ai pu accompagner la cliente à la cour et ainsi comprendre à quoi ressemble notre système judiciaire du point de vue d'une partie non représentée. Nous avons été en mesure d'aider notre cliente à divorcer à peu de frais, ce qui a été très satisfaisant pour moi.

HISTOIRE DE SOURIS / Un de mes cas préférés à la Clinique cette année concerne des souris. Une cliente est venue nous rencontrer se plaignant d'avoir des souris dans son appartement. À priori, je ne croyais pas que notre cliente avait une cause. Toutefois, après quelques heures de lecture, je me suis aperçue que plusieurs locataires avaient déjà reçu une indemnisation pour avoir eu des souris chez eux. Je suis certaine que plusieurs locataires vivant dans des appartements infestés de souris ne se doutent pas qu'ils ont des droits.

Assaf Gal-Or / Étudiant en droit à l'Université McGill



LICENCIEMENT SANS COMPENSATION / Michael travaillait dans un restaurant et était dévoué à son travail. Il attirait une clientèle régulière et aidait les nouveaux employés à s'intégrer. Il avait un rôle clé dans l'établissement. Cet emploi était parfait pour Michael puisque les heures d'opérations lui permettaient de poursuivre ses projets créatifs à l'extérieur de ses heures de travail, ce qu'un horaire traditionnel de 9h à 17h ne lui aurait pas permis. Grâce à cet emploi, Michael avait pu se tailler une place dans l'industrie créative et hyper compétitive de Montréal.

Après sept ans, il y a eu un changement au niveau de la direction de l'établissement. Les nouveaux employeurs ont pris la mesure drastique et inattendue de mettre à pied tous les employés, Michael y compris. Les nouveaux employeurs négligeaient de remettre les compensations auxquelles les employés avaient droit. Michael s'est tourné vers la seule aide juridique qu'il pouvait se permettre, la Clinique juridique du Mile End. Une semaine après sa première visite, il a été informé de ses droits conformément à la *Loi sur les normes du travail*. Armé des informations obtenues, Michael a reçu l'indemnité à laquelle il avait droit. Satisfait du service chaleureux et efficace de la Clinique juridique du Mile End, Michael est revenu avec d'autres questions juridiques et nous a dit faire la promotion de nos services.

Sarah Marinier-Doucet / Étudiante en droit à l'Université de Montréal



CHANGEMENT DE NOM / Une cliente est venue nous rencontrer après plusieurs tentatives de changement de nom. Immigrante de la République Démocratique du Congo (RDC), elle souhaitait changer de nom puisqu'elle croyait que son nom avait une connotation négative et portait au ridicule. En général, une simple demande administrative motivée permet de changer de nom mais la demande doit être accompagnée de l'acte de naissance. Or, comme plusieurs immigrants, elle n'avait pas d'acte de naissance disponible au Québec. N'ayant plus de famille vivant dans son pays d'origine et vu la difficulté d'obtenir des documents officiels en RDC, elle ne savait pas trop quoi faire.

Après l'étude de son dossier et des communications avec une avocate du Directeur de l'État civil, nous avons fait le nécessaire afin qu'un acte de naissance soit dressé et qu'elle puisse ultimement changer son nom. Or, cette procédure devant la Cour supérieure est normalement coûteuse et notre cliente ne pouvait assumer les frais d'avocats. Sous la supervision d'un avocat, nous avons pu diminuer les coûts de la demande en rédigeant la procédure.

PORTRAIT DE DEUX AVOCATES BÉNÉVOLES

M^e Natacha Calixte / Avocate chez Robinson Sheppard Shapiro / Membre du Barreau depuis 2007



Photo : Robinson Sheppard Shapiro

POURQUOI FAITES-VOUS DU BÉNÉVOLAT? Mes parents sont immigrants et même s'ils ne sont pas arrivés dans les meilleures conditions, ils ont pu construire une vie meilleure pour leur famille. Je suis consciente de la chance que j'ai eue d'être née et éduquée ici et je sens que j'ai un devoir envers cette terre d'accueil. En faisant du bénévolat à la Clinique je veux montrer que je suis reconnaissante d'avoir eu cette chance et que j'apprécie la société dans laquelle je vis.

QUE RETIREZ-VOUS DE NOTRE EXPÉRIENCE? Aider son prochain fait partie de mon éducation, c'est une valeur fondamentale qui m'a été inculquée par mes parents. Toute jeune, je gardais des enfants pour une famille qui n'avait pas beaucoup de moyens et on me payait pour le faire. Ma mère me disait que si je voyais qu'ils avaient besoin d'un coup de pouce pour le ménage, il ne fallait pas hésiter à le faire et que surtout, il ne fallait pas demander à être payé en plus. Donner du temps à la Clinique est donc quelque chose de tout à fait normal pour moi et mes parents sont fiers de savoir que la nouvelle génération redonne au pays qui les a accueillis il y a plusieurs années.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE S'IMPLIQUER DANS SA COMMUNAUTÉ EN TANT QU'AVOCAT(E)? Ce n'est pas en tant qu'avocat(e) que l'on a un devoir mais en tant que citoyen. Cela n'a rien à voir avec la profession car on a tous ce devoir. Pour moi ce n'est pas du bénévolat ou un devoir professionnel, c'est simplement du civisme ou encore, de la courtoisie.

M^e Valérie Gobeil / Avocate chez Woods / Membre du Barreau depuis 2012



Photo : Woods

POURQUOI FAITES-VOUS DU BÉNÉVOLAT? Je fais du bénévolat à la Clinique parce que je suis préoccupée par les problèmes d'accès à la justice dont souffre notre système judiciaire. Le travail de la Clinique permet à une partie de la population qui n'a pas autrement accès à des services juridiques d'obtenir une écoute, des réponses et des conseils.

COMMENT DÉCRIRIEZ-VOUS VOTRE EXPÉRIENCE? À la Clinique, je fais face à des enjeux humains et juridiques qui diffèrent de ceux traités dans le cadre de mon travail. Je suis parfois confrontée aux limites de ce que le droit peut offrir comme réponse à des problèmes complexes mais généralement, j'ai l'impression que je peux redonner une certaine tranquillité d'esprit aux clients de la Clinique en répondant à leurs questions.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE S'IMPLIQUER DANS SA COMMUNAUTÉ EN TANT QU'AVOCAT(E)? En tant qu'avocat, je crois qu'il est important d'agir d'intermédiaire entre le système soit-il administratif, pénal ou autre et une partie de la population. Nous possédons des connaissances techniques et je crois qu'il est de notre responsabilité de s'assurer que certains droits ne soient pas bafoués.

NOUS AVONS TOUJOURS BESOIN D'AVOCATS BÉNÉVOLES EXERÇANT DANS TOUS LES DOMAINES DE DROIT.

VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS POUR EN SAVOIR PLUS :

(514) 507-3054 / mile_end_law@yahoo.ca

UNE TRÈS BONNE NOUVELLE!

M^e MICHÈLE MOREAU SE JOINT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Photo : Jacques Pharand

L'équipe de la Clinique juridique du Mile End est fière d'annoncer que M^e Michèle Moreau a accepté son invitation de se joindre à son conseil d'administration. M^e Moreau a une solide et riche expérience dans la mise en œuvre d'une meilleure accessibilité à la justice et elle s'y consacre professionnellement avec passion depuis plusieurs années. Avant juillet 2013 et pour quelques années, M^e Moreau a relevé l'impressionnant défi de diriger à la fois l'organisme de taille Pro Bono Québec et le Centre de justice de proximité du Grand Montréal. Elle assume aujourd'hui la direction de l'Institut canadien d'administration de la justice, un organisme dont le mandat est d'explorer les questions susceptibles d'améliorer et d'offrir un meilleur système de justice aux canadiens.

Les postes de direction qu'elle a occupés, son dévouement sincère pour la cause et la qualité de ses innombrables implications passées et actuelles dans le milieu juridique notamment au Barreau de Montréal assurent une précieuse plus-value à l'organisme dans l'exercice de sa mission. Nous l'accueillons avec joie !

REMERCIEMENTS

MERCI À TOUS NOS DONATEURS ET DONATRICES DE VOTRE SOUTIEN

MENTION SPÉCIALE À

M^e Colin K. Irving
Mission Communautaire du Mile End
Ministère de la Justice
La Fondation ÉCHO
La Fondation de la famille Bannerman
Irving Mitchell Kalichman



Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

DONS D'ORGANISMES ET DE SOCIÉTÉS

Pro Bono Québec
The Barbara and David Zuker
Charitable Foundation
La Fondation Communautaire
Juive de Montréal
Dionne Schulze
Dunsky Energy Consulting
Morin Relations Publiques
Darren Marshment Computer Services
Juliette & Chocolat
St-Viateur Bagels

DONS INDIVIDUELS

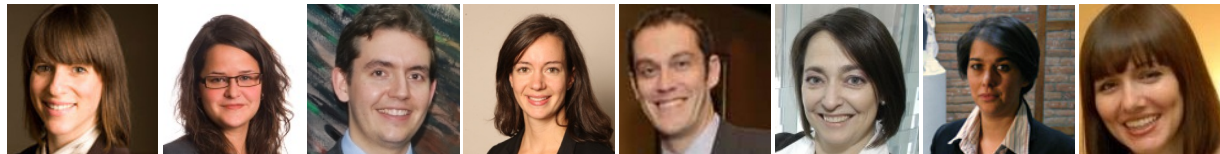
M^e Luc Arnault
M^e Daniel Baum
M^e Christine Beltempo
M^e Violaine Belzile
M^e Maria Braker
M. Earl. A. Cherniak
M^e Joséane Chrétien
M^e Elisa Clavier
Mme Nancy Cleiman
M^e Johanne Doyon
M. Vincent Di Vincenzo
M^e Caroline Duval
M^e Charles E. Flam
M^e Guylène Gadbois
M^e Yoine Goldstein
M. Costanzo Guarino
M^e Linda Hammerschmid
M^e Gilbert Hourani
M. David How
M^e Jocelyne Jarry
M^e Claude Jodoin
Mme Margaret Johnston-French
M^e Michael N. Kandeve
Mme Anne-Marie Kubanec
M^e Hugo Lafontaine
M^e Frédérique Le Colletter
M^e Lucie Lanctuit
M. Sverenic Larsson
M^e Raymonde Lasalle

M^e Normand Laurendeau
M^e Stéphane L'Écuyer
M^e Christopher Main
M^e Heather Michelin
M^e Sasha Mandy
M^e Peter Martin
M^e Michèle Moreau
M. Claude Moïse
Mme Monique Moumblow
M^e Narimane Nabahi
M^e Joseph R. Nuss
M^e Peter O'Brien
M^e Pamela O'Reilly
M^e Normand Painchaud
M. John Palkhivala
M^e Chiarra Panetta
M^e Simon Potter
Mme Miren Prieto-Zabala
M. Bruce Reed
M. Jonathan Robinson
M^e Leonard E. Seidman
M. Yudi Sewraj
Mme Joan Stadelman
M^e Linda Schacter
Mme Lara Speirs
M^e Catherine Sylvestre
M. Peter Wright

Nous remercions également chaleureusement les donateurs et donatrices de 50 \$ et moins.

NOTRE ÉQUIPE

DIRECTRICE : M^e Christine Paquin



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : (de gauche à droite) Prof. Alana Klein (présidente) / M^e Stéphanie Bachand / M^e Simon Dupuis / M^e Sara Gauthier / M^e Allen Mendelsohn / M^e Michèle Moreau / M^e Geeta Narang / M^e Aisha Topsakal

ÉTUDIANTS 2012-2013 : Sasha Cragg-Gore (coordonnateur des services juridiques, 2012-2013) / Assaf Gal-Or / Sofia Guedez / Sarah Marinier-Doucet / Shantha Priya Morley / Neesha Rao / Evan Stringer / Jaimie Tax

ÉTUDIANTS ÉTÉ 2013 : Cécile Capela / Lluc Cerdà (coordonnateur des services juridiques, été 2013) / Aude Florin / Sofia Guedez / Jacqueline Madden / Sarah Marinier-Doucet

AVOCATS ET JURISTES BÉNÉVOLES : M^e Amélie Aubut / M^e Christine Beltempo / M. Guillaume Blais / M. Adam Bowser / M^e Natacha Calixte / M^e Anita de Andrades / M^e Ioana Maria Delapeta / M^e Sergio Famularo / M^e Valérie Gobeil / M^e Tatiana Gomez / M^e Paulo Gouveia / Mme Lauren Heyer / M. Jacob Holden / M^e Anne Iavarone-Turcotte / M^e Valérie Laberge / M^e Amélie Lacroix / M^e David Laflamme / M^e Joanie Lapalme / M^e Chloé Le Tourneux-Perron / M^e Alexandre McCormack / M^e Gabriela Machico / M^e Sheena Magli / M^e Sasha Mandy / M^e Brigitte Objois / M^e Émilie Paquin-Holmsted / M^e Micheal Patry / M^e Benjamin Prud'homme / Mme Emma Siemiatycki / M^e Elizabeth Sigouin / M^e Justine St-Jacques / M. Aiden Talai / Mme Melissa Zampini

ÉQUIPE DU BULLETIN: M^e Christine Paquin (contenu et révision) / Laura Damecour (design, photos, contenu, révision et traduction) / Christine Barielle (traduction) / M^e Anja Djogo (révision) / Annelise Godber (révision) / Sofia Guedez (traduction) / Jacqueline Madden (révision) / Sarah Marinier-Doucet (traduction) / Melissa Zampini (traduction)

* Merci au député de Mercier, Amir Khadir, pour son appui pour la confection du présent bulletin.



Laura Damecour
Design du bulletin

NOS COORDONNÉES

(514) 507-3054 / mile_end_law@yahoo.ca / www.justicemontreal.org

5276 boul. St-Laurent, Montréal (QC) H2T 1S1

RETROUVEZ-NOUS SUR **FACEBOOK** ET **LINKEDIN**

CONSULTATIONS GRATUITES TOUS LES MERCREDIS DE 16h à 19H

Mission Communautaire du Mile End / 99 rue Bernard Ouest